

Remorque de travail	Marque de fabrique	Type	Fiche d'homologation No
	C O N D E C T A	C 1 A	CH 9171 33

Constructeur	ZERBATO S.N.C., I-36034 Malo
Identification	" C 1 A " sur la plaquette du constructeur
Plaquette constructeur	à l'avant, en haut sur la carrosserie
Numéro du châssis	à gauche, en haut sur la base du timon
Importateur principal	CONDECTA AG, 8405 Winterthur
Véhicule homologué	7908 B 263

Châssis			
Nombre d'essieux	1	Nombre de roues	2
Suspension	-	Direction	-
Frein de service	-		
Frein d'arrêt	mécanique, à expansion interne		

Carrosserie	machine à nettoyer les planches		Poids	avant	arrière	total
			Poids à vide	20	540	560
Dimensions	intérieure	extérieure	Charge utile ou			
Longueur		3100	Poids effectif	20	540	560
Largeur		1340	Poids total			
Hauteur		1350	Garantie fabrique	40	700	650
Porte à faux	av	av	Dimens. pneus		145 x 10	
	ar	ar	Ply / bar		4 / 2,5	
Empattement			Charge		650	
Voie	av	ar	pour V max		30	
Dist. anneau axe	av	ar	Vitesse maximale selon constructeur			30
Distance pivot	-	axe ar	Vitesse maximale selon tenue de route			-

§) Equipement		Moteur de travail (moteur électrique)
Feux rouges	R-S1 (E)	Marque _____ Type _____
Feux stop	R-S1 (E)	Bruit _____ à t/min _____
Clignoteurs	av _____	Silencieux _____
	ar 2a (E)	Mesure des gaz _____
Catadioptrés	av I (E)	Déparasitage _____
	lat. _____	
Feux de gabarit	ar III (E)	Indications pour le permis de circulation
	av _____	Genre remorque <u>Remorque de travail</u>
ar vers l'av	lat. _____	Marque et type <u>CONDECTA C 1 A</u>
	ar _____	FH-No CH <u>9171 33</u>
Eclairage plaque	_____	Carrosserie <u>machine à nettoyer les planches</u>
Cale	_____	Poids à vide <u>560</u> Charge utile _____
		Poids de service <u>560</u> Poids total _____

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

§) Equipement: chaînes ou câbles de sécurité obligatoires;
les feux sont amovibles.

Inscription dans le permis de circulation:

- 118 - vitesse max. 30 km/h; le disque indiquant la vitesse maximale est obligatoire;
- 141 - assurer: replier et assurer la glissière à l'extrémité du véhicule;
- 222 - véhicule tracteur obligatoire au choix: ...
 - lors de courses sur la voie publique, les feux stop et les clignoteurs doivent toujours être montés; de nuit et par mauvaise visibilité, en plus, les autres feux prescrits.

Lieu et date de l'homologation Winterthur, 07.11.79

Service fédéral d'homologation